

**DEPARTEMENT DE L'ISERE**  
**COMMUNE DE LE PERCY**  
**38930**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 25 mars 2021, à 20 h dans la salle communale, le conseil Municipal de la commune de LE PERCY, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sabine CAMPREDON.

**Présents** : Sabine CAMPREDON, Jean-Paul REYNAUD, Thibaud BECOURT, Agnès TREGRET, Marie LOPOUKHINE, Franck TIRET et Georges GONTARD

**Absents excusés** : Julie POINTOUT donne procuration à Marie LOPOUKHINE, Guillaume GONTARD donne procuration à Thibaud BECOURT, Thierry CHASSEVENT donne procuration à Jean-Paul REYNAUD, et Jean-Marc TATIN

**Date de la convocation** : Lundi 22 Mars 2021

**Secrétaire de séance** : Thibaud BECOURT



**VOTE DU COMPTES ADMINISTRATIFS 2020**

----- Eau      M 49

Les résultats sont les suivants :

Fonctionnement :    **Déficit**      1 138,64 €

Investissement :    **Déficit**      3 571,89 €

----- Chaufferie      M 4 (1)

Les résultats sont les suivants :

Fonctionnement :    **Déficit**      9 293,30 €

Investissement :    **Excédent**    14 004,76 €

----- Principal      M 14

Les résultats sont les suivants :

Fonctionnement :    **Excédent**    31 776,36 €

Investissement :    **Déficit**      130 203,85 €

Madame la Maire quitte la séance.

Les membres du conseil municipal restant décident de passer au vote des comptes administratifs.

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents les comptes administratifs.



## AFFECTATION DES RESULTATS M14 (Principal), M4 (Chaufferie) et M49 (Eau)

### Budget principal M14

Les résultats sont les suivants :

Fonctionnement : **Excédent 133 271,17€**  
Investissement : **Déficit 127 809,11€**

L'Affectation des résultats pour le budget principal sera comme suit :

- **002 Recettes de fonctionnement 5 462,06 €**
- **1068 Recettes d'Investissement 127 809,11 €**
- **001 Dépenses d'Investissement 127 809,11€**

### Budget Chaufferie M4

Les résultats sont les suivants :

Fonctionnement : **Déficit 2 202,60 €**  
Investissement : **Excédent 7 049,81 €**

L'Affectation des résultats pour le budget chaufferie sera comme suit :

- **002 Dépenses de fonctionnement 2 202,60 €**
- **001 Recettes d'Investissement 7 049,81 €**
- 

### Budget de l'Eau – M49-

Les résultats sont les suivants :

**Fonctionnement : Excédent 29 050,28 €**  
**Investissement : Excédent 15 344,34 €**

L'Affectation des résultats pour le budget principal sera comme suit :

- **002 Recettes de fonctionnement 29 050,28 €**
- **001 Recettes d'Investissement 15 344,34 €**



## VOTE DES COMPTES DE GESTION 2020

Budget général, Eau et chaufferie bois-

Madame la Maire présente aux conseillers municipaux, les comptes de gestion de l'année 2020 des budgets (principal – Eau – chaufferie) établis par la Trésorerie.

Après délibération, le conseil municipal approuve les comptes de gestion 2020 à l'unanimité des présents.

❖ ❖ ❖

**Mandat donné au Centre de gestion de l'Isère (CDG38) afin de développer un contrat cadre de prestations sociales - Offre de titres restaurant pour le personnel territorial**

*La Maire expose :*

Le Centre de gestion de l'Isère procède à la présente consultation en vue de proposer un contrat cadre d'action sociale sous la forme de titres restaurant en direction des personnels territoriaux des collectivités et des établissements publics de l'Isère qui en auront exprimé le souhait, en application de l'article 25 de la loi n. 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et de la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 71 et 20.

Le CDG 38 propose de négocier un contrat cadre, ouvert à **l'adhésion facultative des collectivités**, dont l'avantage est de mutualiser les coûts. Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 20 et 71, Vu la loi n. 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25,

*Le conseil municipal de Le Percy* après en avoir délibéré et voté à l'unanimité décide que :

*La commune de Le Percy* charge le Centre de gestion de l'Isère de négocier un contrat cadre de prestations sociales - Offre de titres restaurant pour le personnel territorial.

Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure d'appel public à la concurrence engagée par le Centre de gestion de l'Isère. La collectivité pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion.

Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1er janvier 2022.

La Maire, Sabine CAMPREDON, est autorisée à signer, au nom et pour le compte de la commune de Le Percy, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



**MOTION pour le maintien d'un poste forestier ONF  
sur le territoire Trièves**

Madame La Maire expose un courrier de la Mairie de Gresse en Vercors :

A l'occasion du départ en retraite du garde forestier en charge essentiellement des forêts communales et domaniales de Gresse-en-Vercors, le responsable de l'ONF du Trièves a informé que le poste risquait d'être supprimé.

Dans ce cas sur le secteur du Trièves, il y aurait 5 postes au lieu de 6 actuellement.

En 2002, il y avait encore 10 postes sur ce secteur.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour le maintien d'un poste de forestier ONF sur le territoire Trièves.

**La séance est levée à 22H**

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL  
LUNDI 12 AVRIL à 20H**